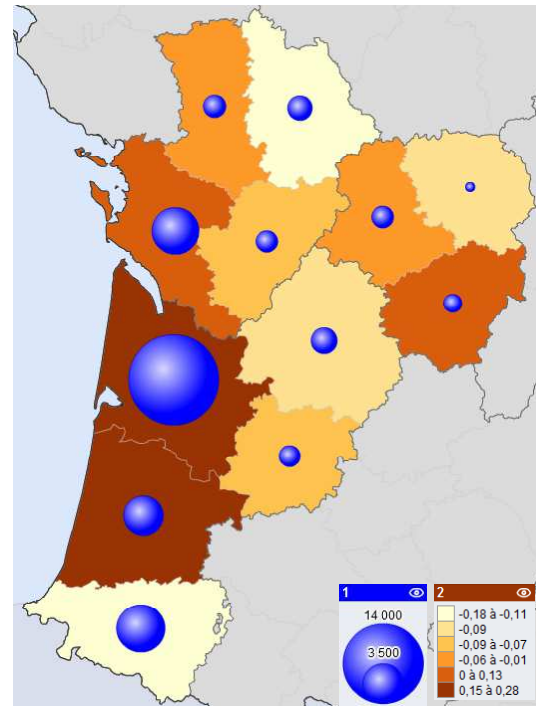


La construction neuve de logements résultats à fin février 2016



Nombre de logements autorisés

	de mars 2015 à février 2016	ALPC	France métropolitaine
individuels purs	Nombre ¹	14 690	107 309
	évolution ²	-2%	2%
individuels groupés	Nombre ¹	5 327	43 284
	évolution ²	2%	4%
collectifs et en résidence	Nombre ¹	20 273	231 577
	évolution ²	24%	12%
Total logements	Nombre ¹	40 290	382 170
	évolution ²	10%	8%

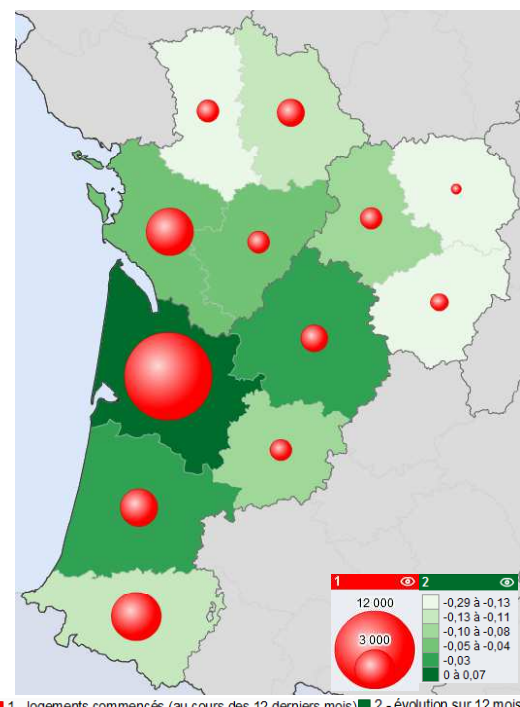


**Logement
Construction**

**La construction
neuve de
logements**

Nombre de logements commencés

	de mars 2015 à février 2016	ALPC	France métropolitaine
individuels purs	Nombre ¹	13 441	96 205
	évolution ²	-6%	-2%
individuels groupés	Nombre ¹	4 236	35 390
	évolution ²	-10%	-2%
collectifs et en résidence	Nombre ¹	17 554	205 570
	évolution ²	3%	6%
Total logements	Nombre ¹	35 231	337 165
	évolution ²	-2%	3%



LOGEMENTS AUTORISES

de mars 2015 à février 2016	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²
16 - Charente	716	-1%	173	-14%	173	-21%	1 062	-7%
17 - Charente-Maritime	1 954	-13%	579	-7%	2 434	58%	4 967	13%
19 - Corrèze	442	-14%	130	76%	185	91%	757	10%
23 - Creuse	176	-10%	9	-50%	11	450%	196	-9%
24 - Dordogne	1 124	-10%	226	-20%	186	13%	1 536	-9%
33 - Gironde	4 194	3%	2 420	30%	11 693	40%	18 307	28%
40 - Landes	1 747	9%	399	-23%	1 382	45%	3 528	15%
47 - Lot-et-Garonne	614	-13%	172	-18%	224	17%	1 010	-9%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 471	1%	710	-13%	3 142	-15%	5 323	-11%
79 - Deux-Sèvres	814	10%	144	-8%	187	-43%	1 145	-6%
86 - Vienne	841	5%	246	-22%	289	-49%	1 376	-18%
87 - Haute-Vienne	597	-14%	119	-8%	367	36%	1 083	-1%
TOTAL ALPC	14 690	-2%	5 327	2%	20 273	24%	40 290	10%

LOGEMENTS COMMENCES

de mars 2015 à février 2016	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²
16 - Charente	646	-10%	155	-12%	152	50%	953	-4%
17 - Charente-Maritime	1 874	-15%	417	-48%	2 176	29%	4 467	-5%
19 - Corrèze	435	-11%	79	-19%	137	-14%	651	-13%
23 - Creuse	174	5%	10	-68%	12	-85%	196	-29%
24 - Dordogne	1 076	-10%	207	38%	147	14%	1 430	-3%
33 - Gironde	3 677	-3%	1 863	10%	9 830	11%	15 370	7%
40 - Landes	1 564	4%	282	-40%	944	6%	2 790	-3%
47 - Lot-et-Garonne	617	-7%	169	-18%	179	2%	965	-8%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 355	-2%	617	21%	3 030	-19%	5 002	-11%
79 - Deux-Sèvres	706	-2%	100	-41%	168	-42%	974	-17%
86 - Vienne	753	-11%	235	-23%	517	-10%	1 505	-13%
87 - Haute-Vienne	564	-10%	102	31%	262	-19%	928	-10%
TOTAL ALPC	13 441	-6%	4 236	-10%	17 554	3%	35 231	-2%

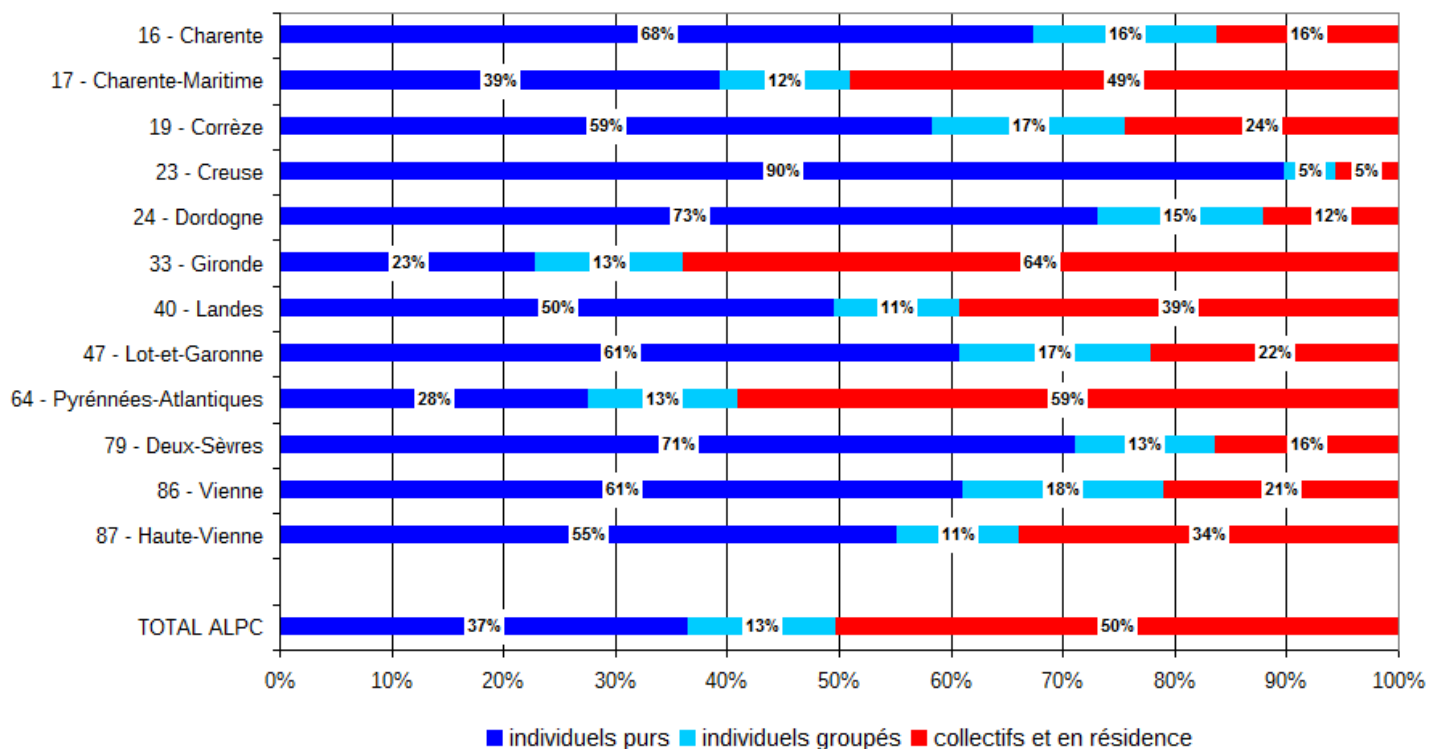
ALPC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

¹ - les logements retenus correspondent à une création de surface

² - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents

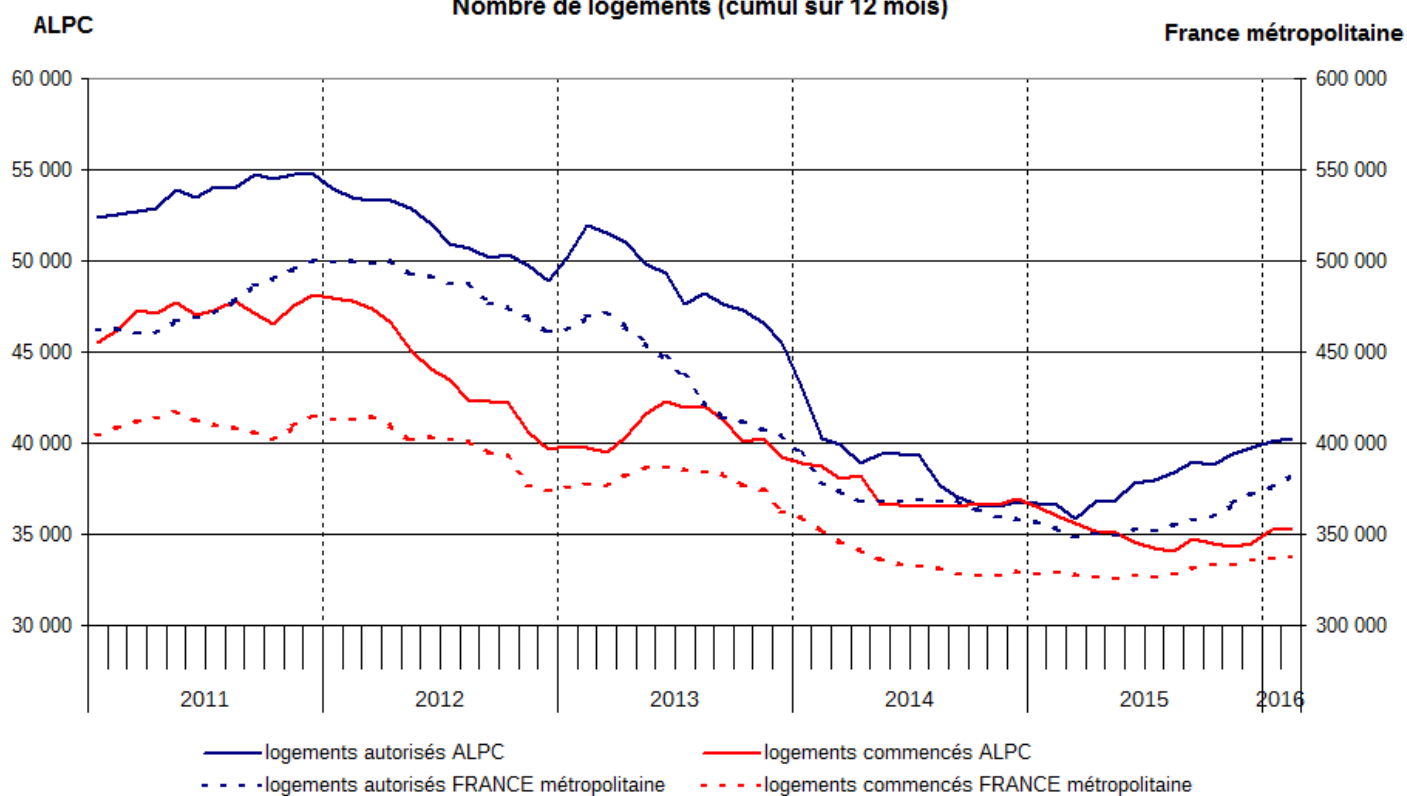
Source : SOeS - Sit@del2 en dates réelles estimées

Part des logements autorisés par type et par département (au cours des 12 derniers mois)



Source : SOeS - Sit@del2 en dates réelles estimées

Nombre de logements (cumul sur 12 mois)



Source : SOeS - Sit@del2 en dates réelles estimées

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier (permis commencés) transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SoeS. (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>).

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Pour en savoir plus

Les résultats pour la région sont téléchargeables en ligne à l'adresse suivante (<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>).

Les séries nationales de données depuis 2000 sont disponibles sur le site du SoeS : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (rubrique construction / logements).

Observation & statistiques

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes

Directeur de publication : Patrice Guyot

Rédacteur : William Chateauvieux
Mission Connaissance et Analyse des Territoires
Pôle Observation Etudes et Statistiques

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>

Courriel : dvas.scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : en cours